

# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 novembre 2024, à 11h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées – Avenant pour ajout de rues**
- 4. Offre de services - Travaux remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école - Contrôle et vérification qualité matériaux**
- 5. Offres de services – Génératrice à la Station de pompage**
- 6. Offre de services – Génératrice au Centre St-Félix-de-Valois**
- 7. Parole au public**
- 8. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2024-11-286**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – AVENANT POUR AJOUT DE RUES**

**2024-11-287**

Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées – Avenant pour ajout de rues

**ATTENDU** la résolution #2024-01-013 qui octroie le contrat à CIMA+ s.e.n.c pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** le projet avance bien et il y a lieu d'ajouter les rues Closson et des Ormes à l'étude;

**ATTENDU QUE** CIMA+ s.e.n.c a émis un avenant pour cet ajout au coût de 35 000.00\$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les deux rues ajoutées font partie du périmètre urbain de la municipalité et sont donc admissibles pour la subvention PRIMEAU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le Conseil accepte l'avenant proposé;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 23-05002-000 et financée par règlement d'emprunt et le PRIMEAU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- OFFRE DE SERVICES - TRAVAUX REMPLACEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL SOUS LA COUR D'ÉCOLE - CONTRÔLE ET VÉRIFICATION QUALITÉ MATÉRIAUX**

**2024-11-288**

Offre de services - Travaux remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école - Contrôle et vérification qualité matériaux

**ATTENDU QUE** des travaux auront lieu prochainement dans la cour d'école, le terrain de baseball et le terrain adjacent afin de remplacer les conduites du réseau pluvial passant sous ceux-ci;

**ATTENDU QUE** le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour ces travaux devront être effectués par une firme spécialisée;

**ATTENDU QU'** un appel d'offres par invitation a été fait dont le seul répondant est Groupe ABS inc, qui propose ses services au montant de 2 822,00\$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'offre reçue est conforme selon l'analyse de l'ingénieure d'Équipe Laurence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme Groupe ABS inc. au montant de 3 244.59 \$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et du terrain de baseball/soccer;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- OFFRES DE SERVICES – GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE**

Dossier reporté à une séance ultérieure.

**6- OFFRE DE SERVICES – GÉNÉRATRICE AU CENTRE ST-FÉLIX-DE-VALOIS**

Dossier reporté à une séance ultérieure.

**7- PAROLE AU PUBLIC**

**8- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-11-289**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h05.

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.